



L'an deux mille vingt-cinq le 26 du mois de juin s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 20 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents :** M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDAMANITRA Haja  
M. GRANDADAM Daniel – M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques-  
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal  
M. DELATTE Hubert – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude  
Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël  
M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck  
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude  
M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre – M. BAUDOUIN Cédric

**Procurations :** M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. POIREL Patrick à M. RENAUD Claude – M. MICHEL Olivier  
à Claude THOMAS – M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – Mme  
FRANCOIS Valérie à M. FAUCHEUR Dominique - Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony

**Excusé(s) :** M. JOLY Philippe – M. BRIDARD Franck – M. VOINSON Philippe

**Secrétaire de séance :** M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **44 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 7

Excusés : 3

**Votants : 44**

Date d'affichage : 2 juillet 2025

**SUFFRAGE EXPRIME :**

Pour : 44

Contre :

Absentions :

**ANIMATION**

14\_06\_2025

**Attribution d'une subvention à l'association Seille de Crime**

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** le règlement d'attribution des subventions aux projets associatifs d'intérêt communautaire, adopté en Conseil Communautaire le 21 décembre 2023,

**Considérant** que le projet « Salon Seille de Crime #5 », cinquième et dernière édition du salon du polar se tenant à Nomeny les 15 et 16 novembre 2025 porté par l'Association Seille de Crime répond de manière exemplaire aux enjeux d'intérêt communautaire et transversaux définis dans le règlement susmentionné,

Chantal CHERY, Vice-Présidente en charge de la culture, de l'animation, après exposé de la demande de subvention aux membres du Conseil communautaire, et conformément à l'avis émis par les membres de la commission Vie Culturelle et Associative, propose d'attribuer la subvention numéraire suivante :

D'après son budget prévisionnel éligible de 10 000 €, une subvention attribuée sur la base de 25 % des dépenses réalisées et éligibles, soit une subvention maximum de 2 500 €.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Attribue** la subvention de 25 % des dépenses réalisées et éligibles plafonnées à 2 500 € à l'Association Seille de Crime pour sa manifestation « Salon Seille de Crime #5 »



Claude THOMAS  
2025.07.01 11:09:29 +0200  
Ref:9033349-13594058-1-D  
Signature numérique  
le Président